

THIBAUD COLLIN

DIVORCÉS REMARIÉS

*L'ÉGLISE VA-T-ELLE
(ENFIN) ÉVOLUER ?*

DDB *desclée
de brouwer*

Divorcés remariés,
l'Église va-t-elle (enfin) évoluer ?

Du même auteur

La République, les religions, l'espérance, avec Nicolas Sarkozy et Philippe Verdin, Cerf, 2004.

Le Mariage gay: Les enjeux d'une revendication, Eyrolles, 2005.

Individu et communauté, une crise sans issue ?, Edifa, 2007.

Laïcité ou Religion nouvelle ? L'institution du politique chez Edgar Quinet, L'Harmattan, 2007.

Les lendemains du mariage gay, Salvator, 2012.

L'éducation à l'âge du « gender » avec Michel Boyancé, Rémi Brague, Frédéric Crouslé, Jean-Noël Dumont et Xavier Lacroix, Salvator, 2013.

Sur la morale de Monsieur Peillon, Salvator, 2013.

© **Groupe Artège**

Éditions Desclée de Brouwer

10, rue Mercœur - 75 011 Paris

9, espace Méditerranée - 66 000 Perpignan

www.artege.fr

Octobre 2014

ISBN version papier : 978-2-2200-6627-1

ISBN version pdf : 978-2-2200-6688-2

Tous droits réservés pour tous pays

Thibaud Collin

Divorcés remariés,
l'Église va-t-elle (enfin) évoluer ?

*À Jean-Marie Meyer,
en témoignage de fidèle amitié.*

« Le scandale n'est pas de dire la vérité,
c'est de ne pas la dire tout entière,
d'y introduire un mensonge par omission
qui la laisse intacte au dehors,
mais lui ronge, ainsi qu'un cancer,
le cœur et les entrailles. »

Georges Bernanos

Introduction

Une déclaration surprise

Le pape François en a surpris plus d'un lorsque dans l'avion le ramenant des JMJ de Rio (fin juillet 2013), il a déclaré en réponse à une question sur l'accès aux sacrements de la réconciliation et de l'eucharistie pour les fidèles divorcés remariés civilement :

On doit regarder cela dans la totalité de la pastorale du mariage. Entre parenthèses, les orthodoxes ont une pratique différente. Ils suivent ce qu'ils appellent la théologie de l'économie et offrent une deuxième possibilité. Je crois que ce problème – et je referme la parenthèse – doit être étudié dans le cadre de la pastorale du mariage. L'un des thèmes sur lesquels je consulterai le conseil des huit cardinaux, du 1^{er} au 3 octobre, sera de voir comment avancer en termes de pastorale matrimoniale.

Quelques semaines plus tard, il a effectivement convoqué un synode sur la famille qui se

déroulera en octobre 2014 à Rome. Ce synode ne sera, en fait, que la première étape d'une réflexion approfondie puisqu'il sera suivi l'année d'après, à l'automne 2015, d'un deuxième synode. Après avoir posé les problèmes touchant la famille et les différents points litigieux de l'enseignement de l'Église, ce deuxième temps aura pour objectif d'y apporter des réponses. Enfin, dernière étape, le pape François lui-même prendra la plume pour rédiger une exhortation apostolique dite post-synodale dans laquelle il déterminera les grandes orientations de la pastorale familiale pour l'Église d'aujourd'hui.

Depuis cette déclaration et les choix qui l'ont suivie, un grand débat sur ce thème s'est installé non seulement dans les médias mais aussi dans l'Église et ce au plus haut niveau. Lors du consistoire tenu à Rome en février 2014, le Pape a voulu que le cardinal Kasper introduise la réflexion sur ce même sujet. La position du prélat allemand pour une évolution de la pastorale est bien connue et, de fait, il l'a réitérée, initiant ainsi un échange et, plus encore, des prises de paroles opposées de la part d'autres cardinaux. Je reviendrai bien sûr longuement sur le fond du débat et sur les diverses positions. Je voudrais juste souligner que le pape François a donc tout fait pour que cette question devienne l'objet d'une réflexion approfondie dans l'Église. Ceci n'est pas qu'une interprétation personnelle puisqu'une grande consultation des fidèles a également été organisée afin de collecter leurs avis

sur un certain nombre de « sujets qui fâchent » dans le domaine de la pastorale touchant la famille, la sexualité et le mariage. Les prises de positions n'ont pas tardé à se multiplier et à alimenter le débat, voire la controverse. C'est dans ce contexte que je me situe en commençant cet ouvrage. Je voudrais également en préambule répondre à deux questions fort légitimes : qui suis-je pour participer ainsi à la réflexion ? Autrement dit, à quel titre vais-je intervenir ? Et pourquoi ?

Baptisé et marié, je me sens évidemment concerné par ce débat touchant la conception du mariage chrétien, bien commun de tous les fidèles mariés. De plus, comme nous le verrons, cette question est systémique, c'est-à-dire qu'elle concerne de proche en proche toute la foi chrétienne. Celle-ci est une totalité organique et non la juxtaposition de thèses et de pratiques déconnectées les unes des autres. Une modification d'un point, fût-il à première vue minime et périphérique, a en réalité un impact sur beaucoup d'autres sujets. Et c'est là où la contribution d'un philosophe peut être pertinente. Même si à l'évidence cette question semble plus être de nature théologique que philosophique. Certes, mais la théologie a besoin d'une « servante¹ », ne serait-ce que parce qu'elle est elle-même une réflexion de la raison sur la Parole de Dieu. Comment utiliser sa

1. Expression traditionnelle pour déterminer la relation entre la philosophie et la théologie, par exemple chez saint Thomas d'Aquin.

raison en théologie sans assumer et respecter son usage naturel, comment réfléchir sur le mariage et la sexualité sans faire usage de sa raison pour lire ce que le Créateur a inscrit dans l'épaisseur de sa création?

De plus, le débat sur les « divorcés remariés » peut être vu comme un exemple paradigmatique de la confrontation entre l'Église et la modernité; et à ce titre la médiation philosophique est d'autant plus précieuse qu'elle éclaire, voire aménage, les conditions rendant possible cette confrontation. En effet, celle-ci ne peut se déployer que sur un terrain commun. Or ce terrain est l'expérience des hommes d'aujourd'hui. On pourrait rétorquer que si tel est le cas, la sociologie et la psychologie seraient plus à même de servir de médiatrices. Loin de moi de leur refuser le droit d'intervenir dans le débat et je reviendrai dans le chapitre 2 sur cet aspect disciplinaire et méthodologique, à mon sens décisif. Le pari que je fais est que la réflexion philosophique située à l'intérieur de la foi chrétienne et se mettant à son service peut contribuer à mettre en lumière les tenants et les aboutissants du problème débattu et, par là, donner des clefs de compréhension et d'action. Comme on le sait, la manière de poser un problème est décisive quant à sa capacité à le résoudre.

Il me semble qu'il n'est pas inutile de resituer le débat qui agite aujourd'hui l'Église dans le contexte de la transformation profonde du mariage dans les sociétés contemporaines. D'autres institu-

tions que le mariage sont ébranlées par les modes de vie et de pensée contemporains, au premier chef l'Église elle-même; et ceci ne fait d'ailleurs que serrer davantage le nœud au sein duquel je souhaite développer ma réflexion. L'Église peut-elle continuer à prêcher et à enseigner ce qu'elle considère comme la vérité sur l'amour humain, la sexualité, le mariage, la famille à des hommes et des femmes qui semblent toujours plus éloignés de ce que présuppose un tel discours? Hormis la question de la crédibilité de la doctrine, les dispositions sociales, appelées modernes voire postmodernes, ne rendent-elles pas les exigences chrétiennes inconcevables et inaudibles aux oreilles de beaucoup? On pourrait répondre que ce décalage n'est pas nouveau et que la foi chrétienne l'assume depuis son origine, ne serait-ce qu'en appelant à la conversion, seule manière semble-t-il de le résorber! Ce qui semble cependant nouveau est que cette altération des conditions de réceptivité touche les baptisés eux-mêmes et en amène certains à réclamer une évolution de l'Église au regard des critères du monde actuel. La question qui nous occupe est donc comme un concentré de cette tension interne aux fidèles d'aujourd'hui. Tel est l'horizon de ce débat et le niveau auquel se hisser si on veut en saisir les enjeux les plus fondamentaux. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le cardinal Kasper dans le grand discours qu'il a prononcé en ouverture du consistoire en février dernier.

Divorcés remariés, l'Église va-t-elle (enfin) évoluer ?

Un exemple typique d'« exculturation » ?

La philosophie part de l'expérience commune et fondamentale de l'homme en tant qu'homme sans passer par la médiation ou le « détour » d'un texte reçu comme inspiré par Dieu. En même temps, l'expérience humaine est inscrite dans l'histoire. Un des chantiers essentiels de la réflexion philosophique, notamment contemporaine, est l'articulation de ces deux niveaux de l'expérience humaine, naturel et historique. Comment comprendre que ce que les hommes vivent est à la fois mesuré par leur humanité, pérenne, et par leur situation historique, par définition changeante et éphémère ? Or, cette question est au cœur des relations entre l'Église et la modernité puisque celle-ci se caractérise notamment par un approfondissement de la conscience historique. La doctrine du mariage doit-elle évoluer pour rester en phase avec la manière dont beaucoup aujourd'hui vivent leur rapport à eux-mêmes, à autrui et donc à l'amour humain ? Répondre par la positive présuppose que l'homme est immergé dans le devenir historique de telle manière que celui-ci est le critère ultime d'appréciation des problèmes qu'il affronte. Lorsque la sociologue des religions Danièle Hervieu-Léger parle d'*exculturation* du catholicisme, elle cherche à nommer la nouvelle situation historique de l'Église dans les sociétés postchrétiennes. Elle s'intéresse, en effet, « aux strates les plus profondes du travail civilisationnel réalisé dans la longue durée par les religions, ainsi qu'aux modalités selon lesquelles ce

travail a continué durablement de se manifester, dans des sociétés qui apparaissent objectivement et subjectivement “sorties de la religion²”. Son objet est donc non pas d’abord les croyances et les pratiques individuelles, mais les structures culturelles que le catholicisme a engendrées dans la société, en l’occurrence en France. Elle cherche à saisir l’affaissement de ces structures elles-mêmes, affaissement qui en retour altère la position de l’Église. L’*exculturation* est le terme qui nomme l’érosion des fondements chrétiens de la culture, événement unique dans l’histoire de notre pays dont les différentes « lois sociétales » votées depuis une quarantaine d’années ne sont que la manifestation éclatante. La question proprement ecclésiale des fidèles divorcés remariés civilement s’inscrit de fait dans ce paysage culturel où la notion de mariage est désormais associée aux termes *homosexualité*, *démariage*, etc. et la notion de famille aux adjectifs *recomposée*, *homoparentale*, *monoparentale*, etc. L’exculturation cherche à nommer « le processus par lequel, au-delà du rétrécissement avéré de l’influence de l’Église dans la société, le “tissage catholique” de cette culture profane elle-même est en train de se dénouer³. » Je reviendrai sur les présupposés constructivistes et culturalistes d’une telle thèse, mais celle-ci a le mérite d’exprimer le ressenti de beaucoup aujourd’hui, d’objectiver ce

2. *Catholicisme, la fin d’un monde?*, Paris, Bayard, 2003, p. 92.

3. *Idem*, p. 97.

que le sens médiatique ne cesse de distiller sur les sujets ecclésiaux touchant le concret de la vie des gens. Le prisme médiatique n'est en rien accidentel au sujet et je voudrais souligner ce dernier enjeu qui complexifie singulièrement le débat.

Vers un nouveau scandale Humane vitae ?

J'ai souligné le tour immédiatement médiatique qu'a pris le débat. C'est en parlant à des journalistes que le pape François a choisi de lancer la réflexion dans l'Église. Sa déclaration, par ailleurs fort lapidaire, a mis « le feu aux poudres » et depuis, pas une semaine sans que telle déclaration épiscopale, tel texte publié par un groupe de laïcs ou de théologiens n'alimentent le brasier médiatique. La convocation de deux synodes espacés d'un an laisse présager une accélération du processus jusqu'à la déclaration finale du Pape attendue pour 2016. À l'heure de la démocratie médiatique, l'Église peut-elle encore délibérer sans que sa réflexion ne soit brouillée par des parasitages ? Dans l'absolu, il semble évident que, comme n'importe quelle institution, l'Église puisse préserver l'intégrité de ses procédures ; il suffit qu'elle le décide et prenne les moyens adéquats. De plus, l'Église de constitution divine n'est pas une démocratie. Néanmoins, par le fait que sa doctrine est manifestée à tous, par le fait que son interprétation est assurée par le Pape entouré et conseillé par les évêques du monde entier, par le fait que le sujet débattu aux synodes concerne la vie de la plupart des baptisés, chacun

s'estime peu ou prou autorisé à donner son avis. En raison de sa surface sociale et des questions à forte charge existentielle à débattre, l'Église est particulièrement exposée aux effets de la médiatisation. Elle a récemment déjà connu plusieurs phénomènes qui pourraient devenir des précédents pour les synodes annoncés.

Benoît XVI, lors de sa dernière rencontre avec les prêtres du diocèse de Rome, a évoqué longuement le concile Vatican II tel qu'il l'avait vécu. Pleins de finesse et d'anecdotes, ses propos furent conclus par une distinction que l'on pourrait nommer épistémologique ou méthodologique entre le *concile des Pères* – le vrai Concile – et le *concile des médias*.

Or, dit-il :

Celui-ci était presque un concile en soi et le monde a perçu le concile à travers les médias. Donc le concile immédiatement efficace qui est arrivé au peuple a été celui des médias, pas celui des Pères. Alors que le concile des Pères se réalisait à l'intérieur de la foi, et c'était un concile de la foi qui cherche l'*intellectus*, qui cherche à se comprendre et à comprendre les signes de Dieu en ce moment, qui cherche à répondre au défi de Dieu en ce moment et à trouver dans la Parole de Dieu la parole pour aujourd'hui et pour demain, [...] le concile des journalistes ne s'est pas réalisé, bien évidemment, à l'intérieur de la foi, mais à l'intérieur des catégories des médias d'aujourd'hui, c'est-à-dire hors de la foi,

avec une herméneutique différente. [...] Nous savons que ce concile des médias était accessible à tout le monde. C'était donc le concile dominant, plus efficace, et il a créé beaucoup de calamités, beaucoup de malheurs : séminaires fermés, couvents fermés, liturgie banalisée... Et le vrai concile a eu du mal à se concrétiser, à se réaliser ; le concile virtuel était plus fort que le concile réel⁴.

Ce texte, un des tout derniers de Benoît XVI, nous fournit un principe de vigilance, d'attention pour envisager ce que va vivre l'Église pendant ces deux années. « Le synode des médias » a déjà commencé, alimenté qu'il est par les déclarations des uns et des autres, ce qui en soi n'est pas répréhensible. Ce qui est plus problématique est la grille de lecture utilisée pour poser les problèmes, saisir les enjeux et envisager les solutions. Une lecture politique et mondaine consiste à construire, sous prétexte d'élaborer des analogies pédagogiques (en partant de ce que les gens connaissent le mieux, c'est-à-dire, la vie séculière et profane), une continuité entre les affaires du monde démocratique moderne et les affaires de l'Église. Certains théologiens et non des moindres ont, par exemple, déjà lancé l'idée que le statut du synode puisse évoluer afin qu'il devienne non plus simplement consultatif comme il l'est aujourd'hui, mais une

4. Discours au clergé de Rome, février 2013.

institution délibérative voire même législative et gouvernementale (le Pape conservant un droit de veto). À l'occasion de la publication des textes du cardinal Ratzinger sur l'institution qu'est le synode, le cardinal Müller, préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi a répondu en déclarant à Rome le 29 avril 2014 :

Le synode, en raison de sa nature, ne peut pas devenir un organe stable de gouvernement de l'Église, qui serait de régir par des principes semblables à ceux qui régissent un grand nombre de démocraties ou d'institutions politiques. En témoigne le fait que ce n'est pas la majorité, mais bien le « consensus » tendant à l'unanimité qui, en fait, constitue « *in ecclesia* » le critère fondamental en fonction duquel les décisions sont prises, aussi bien au synode que dans toute autre assemblée ecclésiale éminente. [...] S'il n'en était pas ainsi, la genèse des décisions ecclésiales serait dominée non pas par la vérité et par la foi, mais bien par la politique et les lobbies⁵.

Donc même si les désirs de réforme sont exprimés de manière théologiquement infondée, cela contribue à créer une attente chez de nombreux fidèles qui, peu ou prou, considèrent l'Église inconsciemment comme une démocratie représentative.

5. *Un témoignage en faveur du pouvoir de la grâce*. Sur l'indissolubilité du mariage et le débat sur les divorcés remariés civilement et les sacrements.

Achevé d'imprimer par XXXXXXXX,
en XXXXXXXXX 2014
N° d'imprimeur :

Dépôt légal : XXXXXXXXX 2014

Imprimé en France